

CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LE RÉSEAU OFELIF

Objectifs du réseau OFELIF :

Le réseau OFELIF a vocation à rassembler largement des acteurs privés et publics intéressés et/ou concernés par le secteur de la logistique et du transport de marchandises (fret). Il doit permettre d'alimenter et de partager les travaux de l'Observatoire du fret et de la logistique en Île-de-France (OFELIF) institué par la convention de partenariat établie entre l'État, la Région et l'Institut Paris Région le 27 février 2024.

Cet observatoire a été mis en place afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'écosystème francilien du fret et de la logistique. À ce titre, il a pour missions :

- de rassembler et de partager des informations, données, méthodologies, études et autres travaux afin de construire un socle de connaissances commun et fiable ;
- de favoriser la mutualisation, entre les structures d'observation, des réflexions sur des questions telles que la méthodologie, la production de données ou les sujets d'études à venir ;
- de réaliser une veille active, en référençant et en synthétisant la connaissance disponible et en facilitant la diffusion et la présentation des études publiées et à venir.

Conditions pour intégrer le réseau :

Peut intégrer le réseau OFELIF tout acteur réunissant les conditions suivantes :

- exerçant une activité en lien direct ou indirect avec le fret ou la logistique ;
- souhaitant s'impliquer dans le développement et l'amélioration de la connaissance de l'écosystème francilien du fret et de la logistique ;
- acceptant de respecter le fonctionnement de l'Observatoire établi par la convention de partenariat entre l'État, la Région et l'Institut Paris Région ;
- acceptant de respecter la présente charte et les engagements qu'elle contient.

Le respect de ces critères sera examiné par le Comité stratégique de l'Observatoire au moment de la demande d'engagement dans le réseau OFELIF.

Modalités d'engagement dans le réseau OFELIF :

Les demandes d'engagement dans le réseau OFELIF doivent préciser les contributions qui pourront être apportées à l'Observatoire du fret et de la logistique en Île-de-France (OFELIF) et faire état de la volonté de respecter la présente charte. Elles doivent être adressées à l'Institut Paris Région, animateur de l'Observatoire, et peuvent être envoyées :

- *par mail* : à l'adresse électronique de l'IPR
- *par courrier postal* : Campus Pleyad – Pleyad 4, 66-68 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis

Ces demandes sont examinées par le Comité stratégique de l'Observatoire, qui donne son accord pour la signature de la présente charte, matérialisant l'intégration effective au réseau.

Engagements des signataires de la charte :

Les signataires de la présente charte s'engagent à contribuer au fonctionnement de l'Observatoire.

Cette contribution peut prendre la forme d'une participation financière à l'animation de l'Observatoire ou d'un apport en données, informations ou études susceptibles d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'écosystème francilien du fret et de la logistique.

Le réseau OFELIF est également amené à examiner le rapport annuel d'activité de l'Observatoire et à émettre un avis sur le programme de travail annuel.

Modalités de diffusion et de réutilisation des données transmises à l'Observatoire :

Les données, informations ou études versées dans le cadre de l'Observatoire restent soumises aux modalités de diffusion et de réutilisation définies par leur organisme source, dans le respect du secret statistique et du règlement général de protection des données (RGPD).

Modalités de diffusion et de réutilisation des productions de l'Observatoire :

Les « productions » de l'Observatoire désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui sont réalisés en application du programme de travail annuel proposé par le Comité technique et approuvé par le Comité stratégique.

Les productions de l'Observatoire restent la propriété des organismes sources, qui y apposent leurs identités visuelles ainsi que celle de l'Observatoire.

Elles sont, en application des articles L. 312-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), rendues accessibles sur le site internet de l'Observatoire.

Leurs modalités de ré-utilisation sont soumises aux dispositions du même code, et notamment à ses articles L. 321-1 à L. 327-1.

Durée de l'engagement

La présente charte prend effet à compter de sa signature. Elle prend fin à la date d'expiration de la convention de partenariat instaurant l'Observatoire du fret et de la logistique en Île-de-France.

En cas de non-respect des principes inscrits dans la charte, le Comité stratégique de l'Observatoire se réserve le droit d'émettre des avertissements et de manière exceptionnelle d'exclure un acteur du réseau OFELIF.

Structure :

Nom et prénom de son responsable légal ou délégataire :

Date :

Signature :



DEMANDE D'INTÉGRATION AU RÉSEAU OFELIF

Aux membres du Comité Stratégique de l'OFELIF,

Après en avoir pris connaissance, ... **souhaite être signataire de la Charte d'engagement** au réseau OFELIF.

..... reconnaît réunir les conditions suivantes :

- ☐ exercer une activité en lien direct ou indirect avec le fret ou la logistique ;
- ☐ souhaiter s'impliquer dans le développement et l'amélioration de la connaissance de l'écosystème francilien du fret et de la logistique ;
- ☐ accepter de respecter le fonctionnement de l'Observatoire établi par la convention de partenariat entre l'État, la Région et l'Institut Paris Région ;

..... **s'engage à contribuer au réseau OFELIF de la manière suivante :**

- ☐ Par une participation financière annuelle d'un montant de :€
- ☐ Par un apport en données, informations, études, expertise, participation aux ateliers...

→ **Contenu à préciser :**

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à.....,

Le / /

Signature :